



Servitudes d'urbanisme

Porter à connaissance de l'État
à l'échelle de la
Communauté de communes
du Seignanx

Document établi le 19/2022

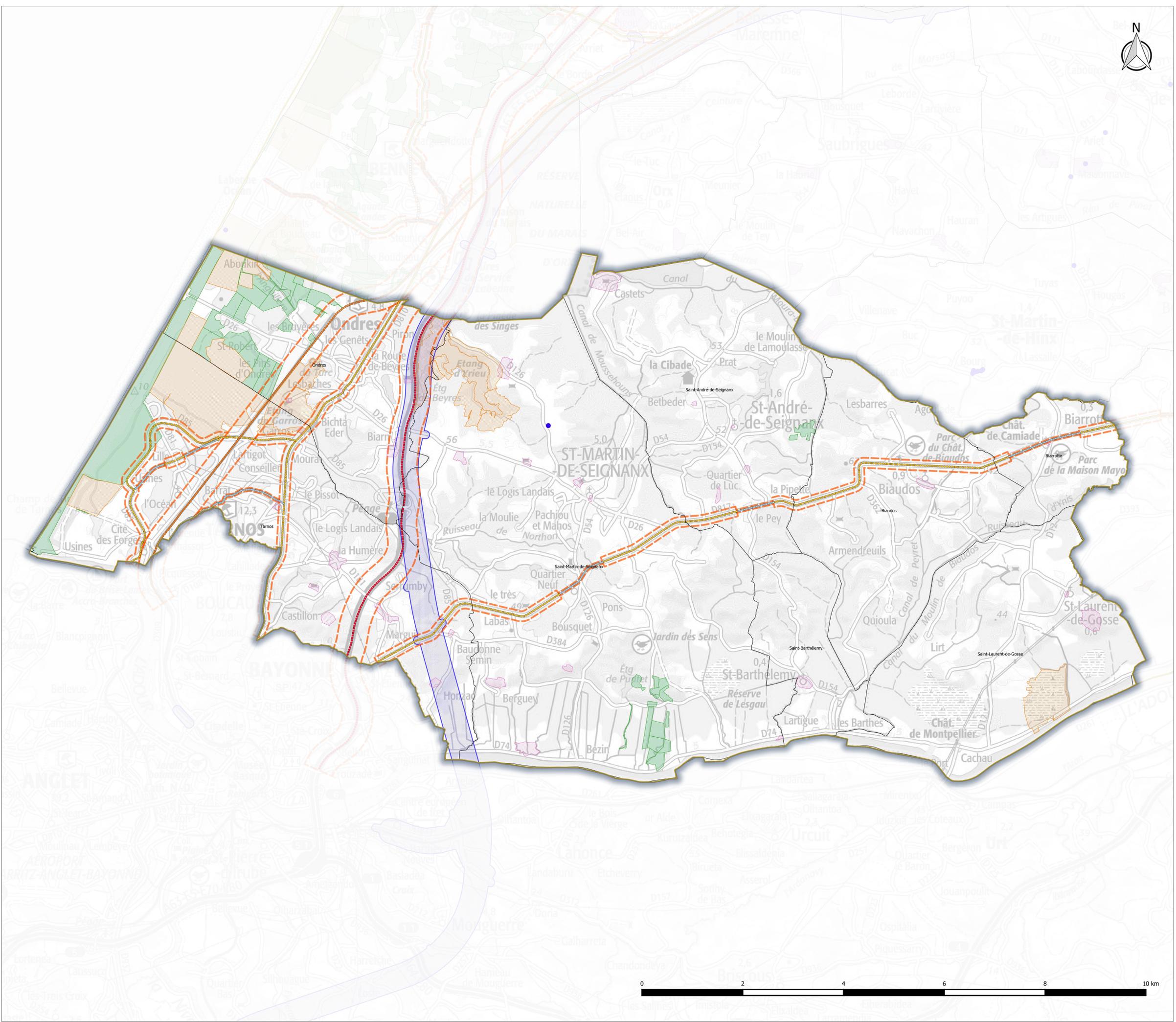


Direction départementale des territoires et de la mer
www.landes.gouv.fr

ATTENTION
La direction départementale des territoires et de la mer des Landes ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude du report de ces servitudes ; celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants, bénéficiaires, gestionnaires...)
Pour instruire un avis sur un dossier proche du tracé d'une de ces servitudes, il est nécessaire de consulter le gestionnaire de la servitude.

Légende

- EPCT
- Communes
- Servitudes d'urbanisme
 - Zones de présomption de prescriptions archéologiques
 - Zones de Prémption des Espaces Naturels Sensibles
- Classement sonore des infrastructures de transports terrestres - Axes
 - Catégorie 1
 - Catégorie 2
 - Catégorie 3
 - Catégorie 4
- Classement sonore des infrastructures de transports terrestres - Secteurs
- Autres informations
 - Forêts soumises au régime forestier
 - LGV - Fuseau de 500 mètres - Sud Ouest
 - Forages d'hydrocarbures



Impression du 19/2022
Par: CDTM/DC/27
Tous droits de reproduction réservés.
TOUTE REPRODUCTION, PARTIELLE OU TOTALE, EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES.
Source: Fonds cartographique © IGN Sa Parcellaire
Données: CUSAP40, ODTM60, DRAC Nouvelle-Aquitaine...